



**Bilan annuel de l'animation du DocOb  
du site Natura 2000 FR 1100819  
ZSC « Bois de Vaires-sur-Marne »  
Année 2017**



**Juin 2018**

**Photographie en page de couverture :**

Suivi des amphibiens dans le Bois de Vaires-sur-Marne © AEV, J. Laviaille, 2017

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Préambule</b>	<b>4</b>
1.1	Le DocOb et le site Natura 2000	4
1.2	L'animation	4
1.3	Rappel des enjeux et objectifs du DocOb	5
1.4	Missions de la structure animatrice	10
<b>2</b>	<b>Contribution à la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation des espèces et habitats.</b>	<b>11</b>
2.1	Animation des contrats Natura 2000	11
2.1.a	Suivi des contrats en cours	11
2.1.b	Projets de nouveaux contrats	12
2.1.c	Travaux hors contrats Natura 2000	13
2.2	Animation de la charte Natura 2000	15
<b>3</b>	<b>Évaluation des incidences des projets</b>	<b>15</b>
<b>4</b>	<b>Suivis scientifiques et techniques</b>	<b>16</b>
4.1	Diagnostics écologiques	16
4.2	Suivis écologiques	16
4.2.a	Suivi des populations de Triton crêté dans le site Natura 2000.	17
4.2.b	Suivi des populations de Triton crêté dans le Bois de Brou, à proximité du site Natura 2000	17
4.2.c	Projet d'extension du site Natura 2000	18
<b>5</b>	<b>Information, communication, sensibilisation</b>	<b>19</b>
5.1	Création et mise à jour d'outils de communication	19
5.2	Prise de contact avec des partenaires potentiels	19
5.3	Communication auprès de scolaires	20
5.4	Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site	22
<b>6</b>	<b>Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site</b>	<b>24</b>
<b>7</b>	<b>Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site</b>	<b>25</b>
7.1	Organisation de la gouvernance du site	25
7.1.a	Organisation des réunions du comité de pilotage	25
7.1.b	Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat	25
7.2	Gestion administrative et financière	25
<b>8</b>	<b>Synthèse</b>	<b>26</b>

## 1 Préambule

Ce document de synthèse a été réalisé grâce à la trame élaborée par l'ATEN pour la rédaction des bilans annuels d'animation sur les sites Natura 2000.

### 1.1 Le DocOb et le site Natura 2000

Le Document d'objectifs (DocOb) porte sur la Zone Spéciale de Conservation FR1100819 du « Bois de Vaires-sur-Marne ». Il a été rédigé par OGE et La DIREN IDF, et validé par l'arrêté préfectoral du 3 Mars 2009.



**Figure 1 :** Localisation du site du Bois de Vaires-sur-Marne

### 1.2 L'animation

Pour la première période d'animation de 3 ans, l'animation du DocOb était portée par la Région Ile-de-France qui a désigné l'Agence des espaces verts (AEV) comme structure animatrice. En effet la convention d'objectifs et de moyens entre la Région et l'AEV précise : « lorsque la Région est désignée structure porteuse de l'animation par le comité de pilotage Natura 2000, elle en délègue l'animation à l'Agence » (CP 16-157).

Le Copil a été présidé par Monsieur Jean-Paul Planchou, Vice-Président du Conseil Régional d'Île-de-France jusqu'en 2015.

Par courrier du 8 septembre 2017 adressé au Préfet de Seine-et-Marne, la Région Île-de-France a présenté sa candidature en tant que structure porteuse pour la mise en œuvre du DocOb (document d'objectifs) sur le site Natura 2000 du Bois de Vaires-sur-Marne. Par l'arrêté n°17-237 du 1<sup>er</sup> décembre 2017, la Présidente de la Région Île-de-France a désigné Monsieur Benoit Chevron, Conseiller régional, pour la représenter au Comité de pilotage du site Natura 2000.

Le sous-préfet de Torcy a transmis la candidature de la Région Île-de-France aux représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du Copil par courrier du 28 septembre 2017. En l'absence d'autres candidatures au 1<sup>er</sup> janvier 2018, Monsieur Chevron a été désigné comme Président du comité de pilotage et la Région Île de France maintenue dans ses fonctions de structure porteuse pour les trois années suivantes.

Jeanne Lavialle, chargée de mission Natura 2000 à l'AEV a été affecté à 20% de son temps à l'animation du DocOb des « Bois de Vaires-sur-Marne ». Le temps d'animation restant est réparti sur deux autres sites Natura 2000 animés par l'AEV :

- ZPS FR1112012 des « Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny » (40%),
- ZPS FR 1112003 des « Boucles de la Marne » (40%).

Le présent bilan reprend les activités menées de janvier 2017 à décembre 2017, cinquième année d'animation pour ce site.

### 1.3 Rappel des enjeux et objectifs du DocOb

Les enjeux écologiques sur ce site Natura 2000 sont relatifs à l'état de conservation des espèces et habitats de la directive « Habitats Faune Flore » ayant justifié sa désignation : le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) et le Triton crêté (*Triturus cristatus*) pour les espèces, la mégaphorbiaie eutrophe concernant les habitats.

Le **Tableau 1** reprend ces espèces et cet habitat ainsi que les enjeux de conservation associés.

L'importance des enjeux est fonction d'une part de la valeur patrimoniale des habitats et des espèces présents, d'autre part des menaces et risques auxquels ceux-ci sont exposés.

**Tableau 1 :** Enjeux de conservation concernant les espèces et habitats d'intérêt communautaire du site du Bois de Vaires. (Source : OGE - DIREN IdF - Document d'objectifs Natura 2000 Bois de Vaires FR 1100819, 2009)

LES ESPECES	
<p><b>Le Grand Capricorne</b></p>	<p><b>Le Grand Capricorne est l'espèce de première importance</b> pour le site du Bois de Vaires. Bien que l'espèce n'ait pas été observée depuis 1999, les actions de gestion adéquates doivent être réalisées afin de maintenir le site du Bois de Vaires comme un site d'accueil privilégié pour l'espèce. Des mesures de gestion ont déjà été menées par la commune de Vaires, telles que la conservation du bois mort après la tempête de 1999. La restauration de son habitat est une action prioritaire.</p> <p><b>Enjeux de conservation :</b> la connaissance des exigences écologiques du Grand Capricorne laisse parfaitement percevoir quels peuvent être les enjeux de conservation. Le Grand Capricorne peut être considéré comme une espèce emblématique du complexe saproxylophage, informant sur le degré de "naturalité" des milieux boisés et forestiers et constituant un bon indicateur du vieillissement des forêts et de l'âge des arbres. Il s'inscrit au sein des écosystèmes forestiers comme un "initiateur" de cavités, un élément déterminant dans les réseaux trophiques forestiers. Son absence dans ses aires de distribution originelles <b>peut être ressentie comme la perte d'un maillon essentiel du processus de décomposition, de recyclage et de fertilité ainsi qu'une baisse de la biodiversité de l'écosystème forestier.</b></p> <p>Sa présence de manière stable nécessite le maintien d'un habitat de qualité qui se traduit par : l'existence d'une proportion suffisante d'essence du genre <i>Quercus</i> (chênes) dans le peuplement boisé ; l'existence dans le boisement de classes d'âge diversifiées ; le maintien d'un bon niveau de conservation de ses populations ; une bonne représentativité du cortège saproxylique auquel elles sont associées ; la protection stricte de l'espèce ainsi que le maintien voire l'enrichissement naturel de la biodiversité du site (arthropodes, avifaune (insectivores), mammifères...).</p>
<p><b>Le Triton crêté</b></p>	<p>Le Triton crêté est la seconde espèce de grande importance dans le périmètre du site Natura 2000 du Bois de Vaires, après le Grand Capricorne. <b>Le statut national des amphibiens s'est fortement dégradé au cours des dernières décennies.</b> Cette dégradation est liée pour l'essentiel aux modes d'exploitation des sols qui entraînent la destruction des biotopes qu'ils leurs sont favorables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ la réduction des habitats suite à l'extension des zones urbaines et à la multiplication des axes de communication ;</li> <li>✓ la coupure des axes migratoires ;</li> <li>✓ la fragmentation des habitats et le morcellement des corridors ;</li> <li>✓ le remembrement et la diminution des systèmes bocagers ;</li> <li>✓ la suppression des haies ;</li> <li>✓ la destruction des sites de reproduction ;</li> <li>✓ le comblement, l'assèchement et le drainage des zones humides ;</li> <li>✓ la canalisation des cours d'eau qui assurait le renouvellement naturel des mares, des noues, des prairies humides... ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ la pollution.</li> </ul> <p><b>L'enjeu de la préservation et de la conservation de cette espèce sont le maintien d'un habitat de qualité</b> qui se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ la préservation, la multiplication et la réhabilitation des biotopes qui lui sont favorables pour se reproduire (mares, zones humides...);</li> <li>✓ la préservation des biotopes terrestres ;</li> <li>✓ la constitution de micros-habitats terrestres ;</li> <li>✓ la reconstruction et le confortement des corridors ;</li> <li>✓ la limitation des risques d'introduction d'espèces prédatrices et allochtones ;</li> <li>✓ la limitation des pressions d'origine anthropique ;</li> <li>✓ la limitation des risques de pollution ;</li> <li>✓ la reconsidération des modes d'exploitation des sols ;</li> <li>✓ la protection stricte de l'espèce, de son réseau trophique dans l'optique d'une gestion durable.</li> </ul>
<b>LES HABITATS</b>	
<p><b>La mégaphorbiaie eutrophe</b></p>	<p>La mégaphorbiaie eutrophe est un habitat naturel de grand intérêt nécessitant une gestion adaptée afin d'être conservée. Ce type de mégaphorbiaie peut héberger des espèces rares à l'échelle régionale (<i>Euphorbia villosa</i>, <i>Geranium pratense</i>, <i>Aconitum napellus</i>...). Cet habitat occupe une surface réduite par rapport aux prairies gérées (prairies de fauche ou pâturées) à l'échelle européenne, et possède de ce fait un intérêt patrimonial certain. Elles sont assez répandues sur le territoire, à l'étage collinéen, en domaines atlantique et méditerranéen.</p> <p><b>TENDANCES ÉVOLUTIVES ET MENACES POTENTIELLES À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE</b></p> <p>Ces habitats sont en régression dans les zones d'agriculture intensive (passage de la prairie à la culture). Les nouveaux modes d'occupation des sols ne laissent que peu de place aux mégaphorbiaies : étroits liserés de bordure ou d'écotone avec la forêt.</p> <p>Le passage à la culture entraîne souvent le drainage des terrains très défavorable au retour éventuel de la mégaphorbiaie.</p> <p>Il y a aussi une conversion de ces espaces en prairies pâturées ou passage à la prairie de fauche avec fertilisation.</p> <p>Une plantation de peupliers peut contribuer à faire régresser certaines populations mais l'habitat peut se maintenir en sous-bois (si on n'utilise pas de produits chimiques et si on ne réalise pas de travaux du sol).</p> <p>Ces habitats sont sensibles aux travaux de correction des rivières et à toute réduction des lits majeurs où ils se développent (nappes abaissées, espaces riverains réduits).</p> <p>L'eutrophisation de l'eau par diverses causes de pollution peut conduire au passage à des mégaphorbiaies très eutrophes.</p> <p>D'autre part, le tracé de la voie ferrée LGV Est se trouve à proximité immédiate de la mégaphorbiaie, et l'influence de ce projet sur les conditions hydrologiques de la zone n'a pu être évaluée lors de l'étude d'impact (OGE, 2002). A l'issue de cette étude, une étude hydrogéologique a été réalisée.</p> <p>On notera aussi le risque d'envahissement par des espèces végétales invasives (<i>Buddleja</i>...). L'intérêt écologique de cet habitat naturel allié aux menaces potentielles pesant sur celui-ci justifient la nécessité de sa conservation par une gestion adaptée.</p> <p><b>Le Docob programme deux actions de gestion conservatoire sur le site de la mégaphorbiaie du Bois de Vaires.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'abattage de la peupleraie.</li> <li>- l'entretien de la mégaphorbiaie.</li> </ul>

Les objectifs du DocOb ont été déclinés en actions rappelées dans le **Tableau 2** à la page suivante.

**Tableau 2 :** Actions de gestion visant à remplir les objectifs visés au sein de la ZSC du Bois de Vaires

(Source : OGE - DIREN IdF. Document d'objectifs Natura 2000 Bois de Vaires - FR 1100819, 2009)

**ACTIONS DE GESTION DU GRAND CAPRICORNE (ENTITE A)**

N°	Action	Comment
A1	<b>Conserver un boisement dominé par le chêne en futaie irrégulière mélangée, présentant différentes classes d'âge</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Maintien de l'existant</li><li>▪ Limiter les coupes des chênes et de châtaigniers</li><li>▪ Interdire le ramassage de bois mort</li><li>▪ Favoriser la régénération naturelle</li><li>▪ Limiter et faire reculer la progression des espèces invasives</li><li>▪ Maintenir une diversité des strates</li><li>▪ Maintenir des classes d'âge différentes</li><li>▪ Maintenir une diversité des essences</li><li>▪ Privilégier des lisières de type ourlet forestier non linéaire</li><li>▪ Abandon des plantations de conifères</li></ul>
A2	<b>Créer des îlots de vieillissement et de sénescence</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Laisser mourir sur pied un ensemble de chênes ou de châtaigniers</li><li>▪ Sécuriser le périmètre autour des arbres menaçants au cœur de la parcelle</li><li>▪ Dégager le pourtour des vieux arbres par débroussaillage</li><li>▪ Maintenir des espaces ouverts</li></ul>

## ACTIONS DE GESTION DU TRITON CRETE (ENTITE B)

N°	Actions	Comment
B1	<p align="center"><b>Entretien des dépressions et des mares</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contrôle du couvert végétal de la ripisylve</li> <li>▪ Contrôle du taux de comblement des mares et des dépressions</li> <li>▪ Curage (selon les besoins) en différentes phases d'intervention avec conservation sur place des couches superficielles de vase</li> <li>▪ Exportation de la vase excédentaire</li> <li>▪ Interdiction de dépôt de déchets dans et à leurs abords</li> <li>▪ Interdiction d'introduction d'espèces allochtones et de poissons prédateurs</li> <li>▪ Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires aux environs proches de la zone (herbicides, fongicides...)</li> <li>▪ Limitation voire interdiction de l'accès au public</li> </ul>
B2	<p align="center"><b>Maintenir les caractéristiques humides du Bois du Marais</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Interdiction de drainage sur la zone du Bois du Marais</li> <li>▪ Interdiction de dépôt de déchets</li> <li>▪ Interdiction de combler les dépressions</li> <li>▪ Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires aux environs proches de la zone (herbicides, fongicides...)</li> <li>▪ Limitation de l'accès au public</li> <li>▪ Maintenir des micro-habitats terrestres</li> <li>▪ Maintenir et renforcer des possibilités de connexion par des linéaires boisés</li> <li>▪ Abattre les grands peupliers plantés sur la prairie</li> </ul>
B3	<p align="center"><b>Étendre la zone humide prairiale aux parcelles situées au sud et au nord de la RN 34 (ancienne peupleraie)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser l'apparition d'une formation de type prairiale humide</li> </ul>
B4	<p align="center"><b>Créer de nouvelles mares et dépressions humides</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Défrichage du périmètre d'emprise</li> <li>▪ Creusement des mares</li> <li>▪ Exportation des produits de défrichage et de substrat</li> </ul>



## ACTIONS DE GESTION DE LA MEGAPHORBIAIE EUTROPHE (ENTITE C)

N°	Actions	Comment
C1	<b>Restauration de la mégaphorbiaie eutrophe par l'abattage de la peupleraie</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Abattage, debardage et désouchage des peupliers dans la mégaphorbiaie</li></ul>
C2	<b>Entretien et conservation de la mégaphorbiaie eutrophe</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Fauche extensive par rotation tous les 3 à 5 ans de mi-octobre à février, avec exportation des produits de fauche (sans ramassage, elle aboutit à un enrichissement du sol par apport de matière organique qui favorise les espèces nitrophiles*)</li><li>▪ Gyrobroyage et coupe des saules et des autres arbustes tous les 3 à 5 ans</li><li>▪ Coupes manuelles des espèces invasives</li><li>▪ Echardonnage annuel en juin (veiller à ne faucher que la partie supérieure des chardons afin de ne pas pratiquer de coupes rases désastreuses pour la faune et la flore)</li></ul>

## 1.4 Missions de la structure animatrice

Le rôle de l'AEV dans l'animation du DocOb du site Natura 2000 du Bois de Vaires-sur-Marne s'articule autour des missions suivantes :

- Impulsion et aide à la mise en œuvre d'actions visant à la restauration et la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaires à l'origine de la désignation du site,
- Apport de conseils et d'expertise dans le cadre des évaluations des incidences,
- Récupération, synthèse et interprétation de données visant au suivi scientifique des espèces et habitats à l'origine de la désignation du site,
- Information, communication et sensibilisation,
- Participation à la cohérence des politiques publiques,
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

La suite de ce bilan est structurée selon les missions ci-dessus, et se propose de détailler les réalisations de 2017.



**Figure 2** : Inventaire des odonates dans le Bois de Vaires-sur-Marne © AEV, J. Laviolle, 2017

## 2 Contribution à la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation des espèces et habitats.

Certains outils développés par Natura 2000 ont pour but direct de maintenir ou restaurer un bon état de conservation des habitats naturels cibles de la ZSC. Il s'agit de la signature des contrats Natura 2000, de la Charte, et de l'application du régime des évaluations des incidences Natura 2000 (EIN). Les paragraphes suivants se proposent d'explicitier les actions d'animation que l'AEV a mises en place pour faire jouer ces leviers.

**Remarque :** l'engagement d'exploitants agricoles dans des mesures agro-environnementales climatiques (MAEC), mission importante des structures animatrices et notamment de l'AEV au sein des autres sites dont elle assure l'animation, n'entre pas dans les objectifs ici du fait du contexte péri-urbain et de l'absence d'activités agricoles sur la zone.

### 2.1 Animation des contrats Natura 2000

2017 était la deuxième année où la contractualisation a été possible pour la nouvelle programmation du FEADER sur la période 2014-2020. Un nouveau contrat a été signé en 2017 par l'AEV. La chargée de mission Natura 2000 s'est également occupée du suivi des contrats en cours, et a pris contact avec de nouveaux bénéficiaires potentiels pour les années suivantes (maintien du contact, sensibilisation, conseil...).

#### 2.1.a Suivi des contrats en cours

Entretien de la mégaphorbiaie eutrophe



**Figure 2 :** Mégaphorbiaie du Bois de Vaires envahie par l'Aster à feuille de saule © AEV, J. Laviaille, 2017

Un contrat Natura 2000 a été signé par l'AEV en 2016 pour la fauche avec export de la mégaphorbiaie du Bois du Gué de l'Aulnay, dit Bois du Marais (2,4 ha).

Un tiers de la surface est fauchée chaque année, deux fois : en mai et en septembre, avec export, afin de provoquer l'épuisement de l'Aster-à-feuilles-de-saule présent sur le site (espèce invasive en Île-de-France). Deux-tiers de la surface sont laissés intacts, afin de constituer une zone refuge pour la faune (amphibiens, odonates, avifaune...).

La chargée de mission Natura 2000 a suivi le contrat en 2017, en lien avec son collègue Pierre Lecareux

gestionnaire de la forêt régionale sur ce secteur. Ils ont fait le point à plusieurs reprises en novembre 2017, et travaillé sur une stratégie de lutte contre les envahissantes sur le Bois du Marais et le bois de Brou voisin, avec une visite de terrain le 20 novembre.

### 2.1.b Projets de nouveaux contrats

#### Restauration d'un réseau de 3 mares intra-forestières sur une surface totale de 250 m<sup>2</sup>

Le DocOb recommande la conservation, la restauration et la création des milieux nécessaires au Triton crêté pour sa reproduction : mares, dépressions humides. Les travaux recommandés pour la restauration de mares sont le défrichage et le curage des dépressions humides, en conservant les couches superficielles de vase.

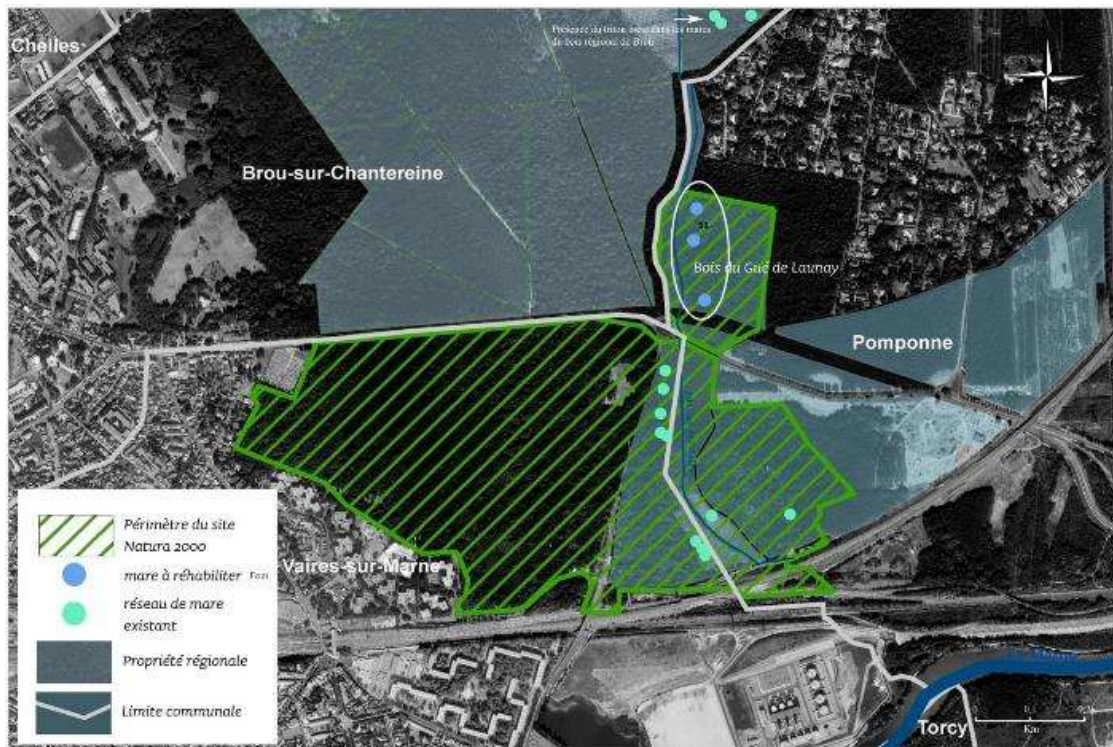
Aujourd'hui, ces mares se sont refermées et envasées et ne sont plus favorables au support du cycle de vie du Triton crêté. Cette espèce n'a pas été observée depuis plus de 10 ans sur le site alors qu'elle est bien représentée au nord sur le bois de Brou. Il s'agit donc d'étendre le réseau de mare du bois régional de Vaires et de créer une liaison avec celui du bois de Brou pour favoriser le retour du Triton crêté sur le bois de Vaires-sur-Marne. L'objectif est de protéger la biodiversité en préservant les continuités entre les espaces naturels pour favoriser le déplacement et le mode de vie de l'espèce.

Moyens mis en œuvre :

- Ouverture de la strate arborée (aulnaie-frênaie-saulaie) : Coupe de bois de diamètre inférieur à 10 cm - abattage d'arbres de diamètre 10-30cm,
- Découpe de bois en longueur de 1 mètre avec mise en pile,
- Mise en andains de branchages de diamètre inférieur à 7 cm,
- Curage et ouverture de la mare à la pelle mécanique avec façonnage des berges en pente douce, création de trop plein, régalage des produits de curage sur place (prise en compte de l'accès difficile),
- Curage des fossés d'alimentation et d'interconnexion.

La chargée de mission Natura 2000 a monté en 2017 le dossier avec son collègue Pierre Lecareux, gestionnaire du site Natura 2000.

Le contrat est en attente de signature.



**Figure 3** : Projet de création de mares dans le Bois de Vaires-sur-Marne © AEV, P. Martin, 2017

### **2.1.c Travaux hors contrats Natura 2000**

La chargée de mission a également travaillé avec son collègue gestionnaire de la forêt pour prévoir l'intervention de classes de BTS GPN pour des chantiers nature en 2018.

**Tableau 3 :** Synthèse des contrats Natura 2000 **ni agricoles ni forestiers** en cours ou terminés au sein de la ZSC du Bois de Vaires-sur-Marne

<b>Contrat</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Montant total</b>	<b>Date signature</b>	<b>Actions prévues</b>	<b>Espèces et habitats concernés</b>	<b>Surface ou nb</b>	<b>Mesures du DocOb liées</b>	<b>Avancement</b>
22712Do77000006	AEV (Bois du Marais)	16 755,96 €	12/12/2012	Restauration de trois mares forestières	Triton crêté	3 mares	B1	15 691,52 € attribués
32312Do77000001	AEV (Bois du Marais)	13 806,62 €	17/12/2012	Restauration de mares et entretien de milieux ouverts (mégaphorbiaie)	Triton crêté Mégaphorbiaie eutrophe	5 mares 2,4 ha	B1 C2	13 111,15 € attribués
2016/0706/12	AEV (Vallée de la Marne)	10 256,85 €	12/12/2016	Entretien de la mégaphorbiaie	Mégaphorbiaie eutrophe	2,7 ha	C2	

## 2.2 Animation de la charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 du site du Bois de Vaires-sur-Marne permet une prise en compte basique des enjeux de conservation des espèces et des habitats naturels au titre desquels le site Natura 2000 a été désigné, à travers des actions de gestion courantes et non contraignantes. Le signataire s'engage à respecter les points prévus par grands types de milieux (forêts, milieux ouverts, milieux humides, loisirs) sur les parcelles cadastrales concernées.

Le 18 décembre 2017, la chargée de mission Natura a rencontré les services techniques de la ville de Vaires-sur-Marne, notamment pour leur présenter le dispositif de la charte Natura 2000.



**Figure 4** : Bois de Vaires communal © AEV, J. Laviaille, 2017

## 3 Évaluation des incidences des projets

La chargée de mission Natura 2000 est souvent sollicitée dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000 (EIN) soit par les pétitionnaires à la recherche d'un accompagnement, soit par les services instructeurs pour avis. Concernant le site Natura 2000 du Bois de Vaires les sollicitations sont toutefois plus rares du fait du contexte particulier du site, dont l'emprise se résume à un boisement communal (sur la commune de Vaires-sur-Marne) et un boisement en propriété régionale, sur une surface totale d'environ 100 hectares.

Il n'y a pas eu de sollicitations en 2017.

## 4 Suivis scientifiques et techniques

### 4.1 Diagnostics écologiques

Le 22 juin 2017, Thomas Bitsch de la Société Française d'Odonatologie a effectué un inventaire des odonates dans les bois de Brou et de Vaires. Plusieurs espèces patrimoniales d'odonates et de lépidoptères ont été observées à Vaires : *Coenagrion scitulum*, *Orthetrum brunneum*, et à Brou : *Calopteryx virgo*, *Apatura ilia* et *Callimorpha dominula*. Les données ont été saisies dans Cettia, la base de données naturaliste gérée par l'Agence régionale pour la biodiversité.



**Figure 5** : diagnostic du CBNBP dans le bois de Brou © AEV, J. Lavalie, 2017

Les 4 et 10 août 2017, Jérôme Wegnez du Conservatoire botanique national du Bassin Parisien (CBNBP) a réalisé sur le bois de Brou, voisin de la ZSC, un prédiagnostic des habitats d'intérêt communautaire. Quatre habitats d'intérêt communautaire ont été identifiés : landes sèches (4030), forêt hêtraie, mégaphorbiaie et lisières forestières fraîches (6430), gazons amphibies d'annuelles oligotrophes (3130). Cela ajoute deux habitats d'intérêt communautaire à ceux connus sur le bois de Vaires-sur-Marne (quatre dont 6430 et 3130 d'après l'étude réalisée par le CIAE en 2015).

Pierre Lecareux, technicien gestionnaire de l'espace régional de la Vallée de la Marne, qui couvre les bois de Vaires et Brou, et la chargée de mission Natura 2000, ont accompagné les intervenants lors de ces deux diagnostics.

### 4.2 Suivis écologiques

Suite aux travaux de restauration et de création de mares réalisés par l'AEV en 2013 et 2014, destinés à rétablir et renforcer les milieux les plus favorables à la reproduction et la conservation du Triton crêté au sein du site Natura 2000, l'AEV assure depuis 2015 un suivi de l'espèce afin de juger de l'efficacité des actions engagées. Le Protocole de suivi des Amphibiens des mares à l'aide d'Amphicaptis proposé par le Groupe Réserves Naturelles de France "Amphibiens et Reptiles" (capture à l'aide de nasses immergées), est appliqué par l'équipe de techniciens et d'agents de l'AEV qui gère le Bois de Vaires et le Bois de Brou. Ceux-ci ont réalisé le suivi du 4 au 6 avril 2017 sur le Bois de Vaires, et du 19 au 21 avril 2017 sur le Bois de Brou.



#### 4.2.a Suivi des populations de Triton crêté dans le site Natura 2000.

Le triton crêté n'a pas été retrouvé dans les mares du site Natura 2000 en 2017, ainsi que présenté dans le **Tableau 4**. Il est à noter qu'il n'a pas été revu sur le site depuis les travaux de la LGV-Est.

**Tableau 4** : Résultats du suivi des amphibiens réalisé du 4 au 6 avril 2017 dans le Bois de Vaires

	Mares 1 et 2		Mare 3		Mare 4		Mares 5 et 6		Mare 7		Mare 8		Mare 9		Mare 10		Total	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Triton palmé	3	4	4	1	1	4	4	6	55	7	2	1	3		8	2	80	25
Total	7		5		5		10		62		3		3		10		105	
Triton ponctué									1								1	
Total									1								1	

#### 4.2.b Suivi des populations de Triton crêté dans le Bois de Brou, à proximité du site Natura 2000



**Figure 6** : Suivi des amphibiens dans les Bois de Brou et Vaires © AEV, J. Laviolle, 2017

Le Triton crêté a été retrouvé à plusieurs reprises dans le Bois de Brou en 2017, ainsi que présenté dans le **Tableau 5**.

**Tableau 5 : Résultats du suivi des amphibiens réalisé du 19 au 21 avril 2017 dans le Bois de Brou**

	mare n° 11 SECHE		mare n° 12		mare n° 13		mare n° 14		mare n° 15		mare n° 16		mare n° 17		total par espèce
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	
Mâle/ Femelle															
triton palmé			16	4			4	2	2	1			2		<b>31</b>
triton ponctué							2	2		1					<b>5</b>
triton crêté							1	1							<b>2</b>
triton alpestre															<b>0</b>

#### 4.2.c Projet d'extension du site Natura 2000

Plusieurs études ont été commanditées par l'AEV sur le site Natura 2000 du bois de Vaires, et sur le bois de Brou voisin de la ZSC. Ces études concluent à une patrimonialité élevée du bois de Brou.

En effet, l'étude de l'OPIE sur le bois de Brou en 2015-2016 inventorie pour les coléoptères saproxyliques 53 espèces liste rouge européenne et 22 déterminantes ZNIEFF et indique la présence de l'habitat potentiel du Grand Capricorne. Les arbres vétérans, les strates étagées et la diversité de microhabitats sont pointés comme favorables aux espèces saproxyliques.

L'étude de la SNPN en 2013 sur les Bois de Vaires, Pomponne et Brou révèle la présence du Triton crêté dans le Bois de Brou, et préconise la restauration et la création de mares pour augmenter la connectivité entre les bois de Brou et Vaires.

Le diagnostic du CBNBP réalisé en août 2017 (voir partie 4.1) conclue à la présence de quatre habitats d'intérêt communautaire dans le bois de Brou, dont deux qui ne sont pas présents dans le bois de Vaires. Une étude phytosociologique plus complète serait nécessaire pour affiner la connaissance de ces habitats et de leur état de conservation.

Outre l'intérêt écologique du bois de Brou en lui-même, l'extension du site Natura 2000 permettrait de renforcer ce site de petite taille (96 ha) et isolé, d'orienter la gestion forestière du bois de Brou, et enfin d'inciter à restaurer et étendre les habitats d'intérêt communautaire du bois de Brou.

## 5 Information, communication, sensibilisation

### 5.1 Création et mise à jour d'outils de communication



Figure 7 : Page du site internet dédiée à la présentation des espèces du site

Le site Internet de Natura 2000 en Seine-et-Marne : <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-bois-de-vaires> présente le dispositif Natura 2000 et les enjeux spécifiques du bois de Vaires. Il donne également des compléments d'informations aux usagers, notamment par rapport aux évaluations des incidences.

La chargée de mission Natura 2000 a continué à renseigner progressivement les pages internet du site web dédié à ce site Natura 2000.

### 5.2 Prise de contact avec des partenaires potentiels

Pour leur exposer la démarche Natura 2000 et les collaborations possibles, la chargée de mission Natura 2000 a rencontré en 2017 :

- Le Président de l'association la Luciole Vairoise, M. Jacques Dumand le 3 juillet 2017, avec Pierre Lecareux le gestionnaire de la forêt régionale de Vaires à l'AEV. La Luciole vairoise est à l'origine du classement Natura 2000 et de la gestion du bois du Marais. Cette prise de contact sur le terrain avait pour but d'envisager les partenariats possibles, notamment pour les suivis naturalistes qui pourraient être faits en commun, la saisie des données naturalistes dans l'outil Cettia, les animations nature réalisées par l'association auprès de scolaires et qui pourrait inclure des aspects Natura 2000.
- M. Damien Cespedes, Directeur des espaces publics et M. Kevin Galvan, Directeur des services techniques de la ville de Vaires, le 18 décembre 2017, accompagnée par Pierre Lecareux et Jean Vallée responsable de la prospective territoriale à l'AEV. Ont été abordés les enjeux Natura 2000 sur la partie communale du Bois de Vaires sur Marne, la procédure d'évaluations des incidences Natura 2000 pour les travaux effectués par la commune, ainsi que des possibilités de contrats Natura 2000 et les partenariats possibles autour des animations nature et des suivis naturalistes.

### 5.3 Communication auprès de scolaires



**Figure 8 :** Animation réalisée par l'OPIE à l'école Paul Bert de Vaires-sur-Marne © AEV, J. Lavalie, 2017

La chargée de mission Natura 2000 a organisé des sessions de sensibilisation des scolaires autour du Bois de Vaires, pour les informer de la richesse écologique du Bois de Vaires notamment en termes d'insectes, et de son classement Natura 2000. Les thèmes étaient en fonction des âges : « la place des insectes dans la nature », « les fourmis », « la chaîne alimentaire dans la forêt ». Cette prestation a été réalisée par deux animateurs de l'OPIE et est décrite dans le **Tableau 6**.

**Tableau 6** : Communications réalisées auprès de scolaires en 2017 dans le cadre de l’animation du site Natura 2000 du Bois de Vaires (une ligne pour chaque animateur)

<b>Date</b>	<b>Horaires</b>	<b>Classe, école</b>	<b>Professeur</b>	<b>Nombre de participants</b>
16 octobre	9h –17h	CE1, école Paul Bert à Vaires (2 classes) 6 <sup>ème</sup> , collège René Goscinny à Vaires	M. Guerrand CE1 Mme Casimir 6ème	7 classes de 20 à 30 élèves
19 octobre	13h30 – 17h (1 par classe)	CE1, CM1, école les Pêcheurs à Vaires	M Piel CE1	3 classes de 20 à 30 élèves
19 octobre	13h30 – 17h (1 par classe)	CP, CM1, école les Pêcheurs à Vaires		3 classes de 20 à 30 élèves
20 octobre	9h – 17h (1 à 2h par classe)	CE2, école les Pêcheurs à Vaires 6 <sup>ème</sup> , collège René Goscinny à Vaires	Mme Casimir 6ème	4 classes de 20 à 30 élèves
5 décembre	8h30 – 17h (2h par classe)	6 <sup>ème</sup> , collège René Goscinny à Vaires CP, école les Pêcheurs à Vaires	Mme Frétier SVT (2 classes) Mme Zbären CP	4 classes de 20 à 30 élèves
5 décembre	8h30 – 17h (2h par classe)	CP et CE1, école Paul Bert à Vaires CE1, école les Pêcheurs à Vaires	Mme Faury CP M Piel CE1	5 classes de 20 à 30 élèves
7 décembre	9h30 – 17h (2h par classe)	6 <sup>ème</sup> , collège René Goscinny à Vaires CE1 et CM2, école Paul Bert à Vaires	Mme Frétier SVT Mme Hassen CE1 Mme Deroo CM2	3 classes de 20 à 30 élèves

## 5.4 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site

### Réseau Natura 2000 en Île-de-France



**Figure 9 :** Visite de la RNR du Grand Voyeux par la Commission Européenne © AEV, J. Laviaille, 2017

Début 2017 une délégation de la Commission Européenne responsable de la gestion du FEADER a été reçue par la Région Île de France. Une équipe constituée des gestionnaires du FEADER au niveau régional et au niveau européen est venue visiter la réserve naturelle régionale du Grand Voyeux le 1<sup>er</sup> février 2017. L'objectif était de découvrir sur le terrain les travaux financés dans le cadre des contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers.

La chargée de mission Natura 2000 et son collègue Sébastien Trésonne, technicien gestionnaire de la RNR du Grand Voyeux à l'AEV, ont fait découvrir le site aux visiteurs et

présenté les travaux d'entretien des roselières et la création de chenaux prévus dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

D'autre part, la chargée de mission Natura 2000 a participé le 1<sup>er</sup> décembre 2017 à la journée technique des animateurs Natura 2000 d'Île-de-France, organisé par la DRIEE sur les sites Natura 2000 de Seine-Saint-Denis, dans le Parc du Sausset, sur le thème des continuités écologiques.

### Réseau Natura 2000 en Seine-et-Marne

La chargée de mission Natura 2000 a également participé le 19 juin 2017 à la réunion technique des animateurs Natura 2000 de Seine-et-Marne sur le site Natura 2000 de la Vallée du petit Morin. La journée a porté sur la gestion des sites Natura 2000 de Seine-et-Marne, la valorisation des données scientifiques et la mutualisation des moyens.

L'après-midi a été consacré à des prospections naturalistes (Sonneur à ventre jaune et Cuivré des marais), en lien avec le projet d'extension du site Natura 2000 de la Vallée du Petit Morin.



**Figure 10 :** Observation du sonneur à ventre jaune sur le site Natura 2000 de la Vallée du Petit Morin © AEV, J. Laviaille, 2017

### Propriétés régionales en périmètre Natura 2000

D'autre part, hors sites Natura 2000 animés par l'AEV, de nombreuses propriétés régionales se trouvent en périmètre Natura 2000 : environ 3100 ha de parcelles gérées par l'AEV sont concernés. L'animateur Natura 2000 joue le rôle d'intermédiaire entre la structure animatrice et le technicien responsable du site à l'AEV. Il suit donc la vie de ces sites de manière variable en fonction de l'importance des enjeux Natura 2000 sur les propriétés régionales concernées et de l'avancement des différents DocOb. Pour rappel, les ZPS et ZSC concernées sont :

- Sites de Seine Saint Denis,
- Massif de Rambouillet,
- Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yvelines,
- Coteaux et boucles de la Seine,
- Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents,
- Bassée et plaines adjacentes,
- La Bassée.

Ainsi, la chargée de mission Natura 2000 a participé le 9 janvier 2017 à une réunion entre le technicien de l'AEV gestionnaire de la forêt de Bondy et des Coteaux de l'Aulnoy, Pierre Martin, et l'animateur Natura 2000 du département de Seine-Saint-Denis, afin de discuter des possibilités de contrat Natura 2000. Une visite de terrain a permis d'appréhender un projet de réhabilitation de haies sur les Coteaux de l'Aulnoy, qui sera finalement réalisé par l'AEV sans financements Natura 2000. Des projets de contrat Natura 2000 sur la forêt de Bondy pour la mise en place de nichoirs à Martin-pêcheur et d'îlots de sénescence dans le boisement sont en cours de montage.

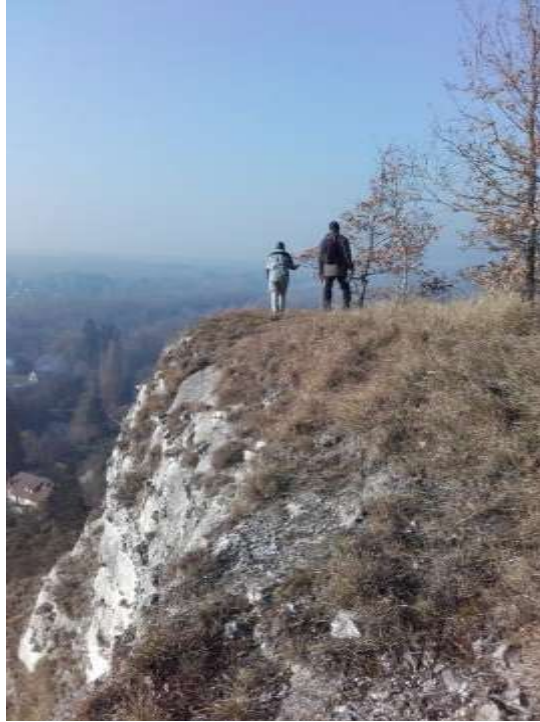
La chargée de mission Natura 2000 a également participé le 27 février au Comité de pilotage des sites de Seine-Saint-Denis.



D'autre part, la chargée de mission Natura 2000 a organisé le 11 janvier 2017 une journée d'inventaire forestier destinée à la mise en place d'îlots de sénescence dans le cadre d'un contrat Natura 2000 sur la forêt régionale de Port Royal. Y ont participé Nicolas Prou technicien gestionnaire du site à l'AEV, et une équipe du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse en sa qualité d'animateur Natura 2000 de la ZPS Massif de Rambouillet.

**Figure 11 :** Repérage pour la mise en place d'îlots de sénescence en forêt de Port Royal © AEV, J. Laviaille, 2017

De plus, la chargée de mission Natura 2000 a rencontré le 23 janvier 2017 le Parc naturel régional du Vexin en sa qualité d'animateur de la ZSC Coteaux et Boucles de la Seine, accompagnée par Rémi Montabord, technicien responsable des propriétés régionales de la Roche Guyon. L'objectif était le repérage sur le terrain des possibles contrats Natura 2000 qui pourraient être portés par l'AEV pour l'entretien des pelouses calcicoles sur les coteaux de la Roche Guyon. Il faudra attendre la validation du Docob de ce site Natura 2000 pour déposer les projets de contrat Natura 2000.



**Figure 12 :** Repérage pour la mise en place de contrats Natura 2000 sur les coteaux calcaires de la Roche Guyon © AEV, J. Laviolle, 2017

Enfin, la chargée de mission est la référente à l'AEV pour toutes les questions relatives à Natura 2000 et à l'application des règlements associés. Elle participe notamment aux réunions annuelles destinées à prévoir l'investissement sur toutes les propriétés régionales classées Natura 2000 (3 jours par an), et échange régulièrement avec son collègue responsable de la prospective territoriale dans le Nord Seine-et-Marne.

## **6 Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site**

La chargée de mission Natura 2000 veille à ce que les décisions d'aménagement du territoire soient en accord avec les objectifs du DocOb. Pour cela, elle se rend aux différentes réunions et comités sur les sujets qui peuvent toucher aux enjeux Natura 2000 (urbanisme, aménagement, études...).

La chargée de mission Natura 2000 a participé à la préparation du lancement de l'aménagement forestier pour l'espace régional Vallée de la Marne, qui couvre les bois de Vaires et de Brou, qui a eu lieu en juillet 2017.



## **7 Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site**

### **7.1 Organisation de la gouvernance du site**

#### **7.1.a Organisation des réunions du comité de pilotage**

La désignation de Monsieur Benoit Chevron en tant que représentant de la Région Île-de-France pour le site Natura 2000 du Bois de Vaires-sur-Marne est intervenue en septembre 2017. La fin de l'année a été consacrée à la préparation d'un comité de pilotage pour l'année suivante.

#### **7.1.b Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat**

La chargée de mission Natura 2000 a rencontré les responsables Natura 2000 de la DDT de Seine-et-Marne pour une réunion de cadrage et un bilan de l'animation de la ZPS 27 octobre 2017.

Elle a également rencontré la DRIEE (mission Natura 2000) le 28 mars 2017 pour la transmission des conventions financières et pour faire le point sur l'animation des sites.

De plus, la chargée de mission Natura 2000 échange tout au long de l'année avec les missions Natura 2000 de la DDT de Seine-et-Marne et de la DRIEE, notamment pour le suivi régulier des évaluations d'incidences Natura 2000 et des contrats Natura 2000 en cours sur la ZPS.

### **7.2 Gestion administrative et financière**

#### Préparation des conseils d'administration et habilitations à signer du Président de l'AEV

En tant que collectivité territoriale, agissant pour le compte de la Région Ile de France, l'AEV est dotée d'un conseil d'administration qui habilite sa Présidente à signer les documents officiels. Ainsi, la chargée de mission Natura 2000 prépare pour les différents conseils les délibérations et rapports permettant la signature des conventions cadre, des conventions financières, demandes de paiement, de la Charte et notamment des contrats Natura 2000.

#### Suivi administratif et financier

Chaque année, la chargée de mission Natura 2000 dépose une demande de subvention pour l'animation de la mise en œuvre du Docob auprès de la DRIEE. Elle dépose également la demande de paiement relative à l'animation de l'année précédente, et procède au suivi administratif et financier de l'animation.

De plus, la chargée de mission Natura 2000 s'occupe également du suivi administratif et financier des contrats Natura 2000 dont l'Agence des espaces verts bénéficie en tant que gestionnaire de propriétés régionales. Elle appuie ses collègues gestionnaires pour le montage des dossiers de demandes de subvention et de paiement relatifs aux contrats Natura 2000.

## 8 Synthèse

- ✓ La chargée de mission Natura 2000 a réalisé en 2017 le suivi du contrat Natura 2000 en cours pour l'entretien de la mégaphorbiaie eutrophe du Bois de Vaires, et la présentation d'un nouveau contrat Natura 2000 pour la restauration d'un réseau de mares afin d'améliorer la connectivité entre le bois de Vaires et le bois de Brou, au bénéfice du Triton crêté
- ✓ Des partenariats ont été initiés avec la ville de Vaires et l'association la Luciole Vairoise autour des suivis naturalistes, et de l'engagement en contrats Natura 2000 et dans la charte Natura 2000
- ✓ Les suivis scientifiques des amphibiens dans les bois de Vaires et de Brou ont continué en 2017
- ✓ 29 classes de scolaires ont été sensibilisées par l'OPIE sur la richesse du Bois de Vaires en termes d'insectes et leur importance pour la biodiversité



**Figure 23** : Animation réalisée par l'OPIE à l'école Paul Bert de Vaires-sur-Marne © AEV, J. Laviolle, 2017